

702 Histoire de la presse française de 1830 à 1870

Version 1 du 2 avril 2007

Pour relater les péripéties du journalisme pendant cette période et notamment sous l'Empire, nous donnons ci-dessous copie des paragraphes qui lui sont consacrés dans l'ouvrage de référence en 6 volumes de Taxille Delord, membre de l'Assemblée Nationale, ouvrage daté de 1873 et intitulé « Histoire du Second Empire ».

Les nations modernes ne peuvent jouir sans journaux du privilège d'être libres. La liberté de la presse défend et propage les autres libertés, individuelle, de conscience, d'enseignement, du commerce et de l'industrie. Tout repose sur la liberté de la presse. Ce privilège que s'arroge le 1^o venu de discuter les actes du gouvernement et des citoyens, paraît exorbitant à ceux qui ne connaissent pas les relations secrètes entre la presse et la sûreté de la société, la dignité des individus et les compensations par lesquelles l'équilibre se maintient entre ses avantages et ses inconvénients.

La presse française n'a pas grandi peu à peu comme la presse anglaise, elle est sortie tout armée du front de la Révolution. À peine née, elle se jette dans la lutte, elle attaque les partis et les pouvoirs. Les parties l'attaquent à leur tour, les pouvoirs veulent la dominer. Les esprits les plus modérés et les plus violents se livrent aux mêmes colères contre elle. Les parties faisaient porter à la liberté de la presse la peine de leurs propres excès. Ils la traitèrent de telle façon que réunir la propriété d'un journal au domaine de l'Etat et en distribuer les parts à ses favoris, conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, chambellans, préfets du palais, secrétaires des ministères parut bientôt un acte fort simple aux yeux de Napoléon Ier.

Les dons étaient acceptés avec peu de scrupule par les fonctionnaires de l'Empire, comme les produits de la confiscation par les gentilshommes de l'ancien régime. Les gens qui se partagèrent les dépouilles des journalistes voulurent bien reconnaître plus tard que la propriété d'un journal était tout aussi sacrée que toute autre propriété. La bourgeoisie parut comprendre l'utilité du journalisme lorsque au bout de la carrière de Napoléon, elle voulut de nouveau prendre part à la direction des affaires.

La presse eut quelques beaux jours sous la Restauration. La fortune des journaux ne venait pas alors de l'annonce. La polémique était réduite aux idées et aux besoins du moment et ne touchait pas les questions sociales. Les journaux rédigés par des hommes sortis des rangs, dévoués à ses intérêts, plaisaient à la bourgeoisie plus que la liberté de la presse elle-même. Mais le bourgeois se crut perdu parce que quelques journaux exposaient sur le rôle de la démocratie, des idées plus larges que les siennes.

La Monarchie de Juillet appela beaucoup d'écrivains politiques aux emplois. Cela fit du tort à la presse en France, où le public poussé par son sentiment très vif d'égalité n'aime pas que les questions publiques soient réservées à une seule classe de la société, même si c'est la meilleure qui puisse remplir cet emploi.

Le gouvernement de Louis-Philippe ne manquait pas de défenseurs dévorés et honnêtes, mais il en eut aussi du genre opposé. Les gouvernements, de même que les individus ont leurs haines, leurs passions, leurs rancunes. Ils emploient des hommes tarés, corrompus, violents pour les satisfaire. Ceux qui prodiguent l'injure savent se la faire payer. Des subventions sur les fonds secrets, des privilèges de théâtre, d'autres faveurs lucratives devinrent le prix avéré de certains dévouements. Le mépris mérité par quelques journalistes vendus rejaillit sur le journalisme entier et servit de thème au parti de la réaction, après 1848 pour faire des lois qui, sous prétexte de moraliser la presse n'ont contribué qu'à la déconsidérer et à la livrer sans défense au bonapartisme qui la traita en décembre 1851, comme il l'avait traitée 50 ans auparavant.

La révolution de Février prouva que le nombre des partisans sérieux de la liberté de la presse n'était pas bien considérable en France. Les violences des journaux révolutionnaires de 1848 en furent, dit-on, la cause. Tous les partis ont montré la même violence dans la presse, et lui ont fait supporter la peine de leurs propres excès. Le parti conservateur, après 1848, déployait contre la presse une ardeur aussi passionnée qu'imprudente. Il imposa de nouveau le cautionnement et le timbre aux journaux. Il obligea l'écrivain à signer ses articles.

Cette obligation fut rendue plus blessante par les arguments employés pour la soutenir : le journalisme était une sainte Wehme (NDLR : société secrète d'inspiration chrétienne créée en Westphalie au XIII^e siècle et active jusqu'au début du XIX^e et qui prétendait agir au nom du Saint-Siège) dont les juges restaient masqués, une barricade derrière laquelle s'embusquaient des gens pour tirer dans les flancs de ceux qui s'avançaient à visage découvert, un état dans l'état, un foyer perpétuel de révolution. Les déclarations du parti conservateur sur la nécessité de moraliser le journalisme le minaient lentement. Personne ne se doutait en voyant la presse si vivante en apparence, au lendemain de la Révolution de Février, qu'elle était frappée d'une maladie mortelle. Le coup d'Etat se chargea de démontrer la vérité de cette réflexion.

Les prix d'abonnement aux journaux depuis 1814 jusqu'à 1836 n'avaient guère varié. L'élévation de ce prix n'aurait pas empêché le nombre des abonnés de certains journaux d'être très considérable. Le Constitutionnel comptait sous la Restauration, plus de 20000 souscripteurs. M. de Villèle voulant justifier une augmentation de timbre sur les journaux, produisit à la tribune le bilan du journal qui accusait un bénéfice de plus de 800 000 F, somme qu'aucune feuille n'a pas depuis encaissée annuellement. Le journalisme comme industrie se trouvait dans des conditions florissantes et normales qui assuraient son indépendance. Mais les abonnés en avaient-ils pour leur argent ?

M. de Girardin répondit à cette question par la création de la Presse à 40 F qui repose sur ce système : regagner par l'annonce ce que l'on perd sur les abonnements. Les journaux furent alors 2 fois plus grands que les journaux d'autrefois, mais les lecteurs n'y gagnèrent rien. La place occupée par les questions politiques, littéraires, historiques dans les journaux d'autrefois était restée à peu près la même que celle d'aujourd'hui. La place réservée aux annonces s'était agrandie. Les anciens journaux n'avaient pas d'annonces ou très peu.

La Gazette de France donna à partir de 1818, et seulement deux fois la semaine, un supplément d'annonces à ses lecteurs. Le journalisme politique mit longtemps son amour-propre à se passer du concours de l'annonce industrielle. Il se contentait de l'annonce de la librairie. La presse à 40 F comptait au contraire sur l'annonce pour vivre, mais l'exploitation directe de sa publicité par le journal offrait des difficultés et des inconvénients graves. Comment les éviter ?

Charles Duveyrier était un des disciples du père Enfantin. Esprit actif, philosophe, industriel dans la philosophie et philosophe dans l'industrie, inventeur désintéressé d'une foule d'entreprises, il tomba par hasard sur le coin que l'annonce occupait à la quatrième page des journaux. Il se dit que l'industrie française comprenait mal la publicité et qu'il était temps de lui apprendre à en user comme le système anglais, qui consiste à résumer l'annonce en quelques lignes, et qui par conséquent en réduit le prix. Il conclut un traité en 1845 avec le Journal des Débats, le Constitutionnel, la Presse et afferma leurs annonces. Les frères Pereire et M. Arlès Dufour mirent 600 000 F dans cette affaire.

Duveyrier ouvrit 60 bureaux, fit courir dans les rues des petites voitures pour accueillir les annonces à l'anglaise. Le public industriel resta sourd à son appel. Heureusement le succès des annonces ordinaires à la française suffit pour donner des bénéfices à la société. La Révolution de Février fut pour l'annonce, un moment de crise d'antan dont on pouvait se tirer aisément. Mais Duveyrier, tout entier à la politique, ne s'occupait plus que des moyens de refaire la société. Il se jeta dans le journalisme et livra son entreprise à des industriels qui en firent la grande compagnie qui dispose aujourd'hui de la publicité de presque tous les journaux de Paris et des départements.

La diminution des prix de l'abonnement n'avait guère augmenté la fortune et la considération des journaux, quoique le nombre d'électeurs se soit accru dans des proportions assez grandes. Malheureusement en augmentant le nombre des abonnés, la presse à 40 F n'augmenta pas l'esprit politique en France. Elle transforma le journal en cabinet de lecture. Tout journal devait faire une part dans sa rédaction à la curiosité, à l'information, à la nouvelle. Si ces informations ne menaient pas le lecteur à la politique, elles ne l'en éloignèrent pas. Le roman au contraire faussa l'éducation publique, et fit, de plus en plus de la France, une nation romanesque, avide d'émotions et de spectacles. Le succès des journaux ne dépendit plus des rédacteurs politiques, mais des romanciers du feuilleton.

Le roman d'Eugène Sue, le Juif Errant remit à flot la barque du Constitutionnel sur laquelle s'embarquèrent, remorqués par le roman, M. Thiers et les membres du tiers parti. La presse après avoir vécu pendant 15 ans sur l'annonce et sur le roman, se trouva soudain face au coup d'Etat. La réforme de M. de Girardin était jugée. Elle n'avait produit au point de vue politique, que de tristes résultats. La considération du journal, liée à l'annonce, avait baissé. L'annonce même n'aurait plus bientôt pu suffire à faire vivre les journaux, si le décret de janvier 1852, en imposant l'autorisation préalable à tout journal, n'avait créé au profit des journaux autorisés, un monopole qui permit de concentrer la publicité entre les mains d'une grande compagnie.

Le décret de 1852, sans abroger la juridiction ordinaire, plaça les journaux sous la juridiction administrative. En dehors des avertissements, la police correctionnelle, seule à la place du jury était désormais chargée de réprimer les délits de presse. Une seule condamnation encourue dans l'année pour crime commis par la voie de presse, 2 condamnations pour délits et contraventions, entraînait de plein droit la suppression du journal. Le gouvernement, même après une seule condamnation se réservait 2 mois pendant lesquels, il restait maître de prononcer la suspension ou la suppression. Une simple décision ministérielle suffisait d'ailleurs pour suspendre un journal pendant 2 mois après 2 avertissements. La suspension devait toujours précéder la suppression. Cette dernière ne pouvait en aucun cas, être ordonnée sans un décret spécial du chef de l'État inséré au Bulletin des lois.

Le Ministre de l'Intérieur eut seul le droit de désigner tout rédacteur en chef de journal sur la présentation des propriétaires ou de le destituer. Le moindre changement dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, administrateurs et propriétaires d'un journal, ne s'opéra plus sans l'autorisation du Ministre. La distribution des annonces judiciaires, enlevée aux Tribunaux, devint entre les mains des préfets, une véritable subvention au profit de certaines feuilles. L'augmentation du cautionnement et du timbre rendit désormais impossible la publication de feuilles politiques à bon marché.

Le gouvernement, rassuré du côté de la presse française, prit aussi ses précautions vis-à-vis de la presse étrangère qui ne circulait plus qu'avec son autorisation. La dictature trouva bon de laisser un organe à chacune des grandes fractions de l'opinion. Les républicains eurent le Siècle et le Charivari, les orléanistes le Journal des Débats, les légitimistes l'Union et la Gazette de France, les fusionnistes l'Assemblée Nationale.

Sous la direction d'Émile de Girardin, la Presse put suivre une politique personnelle : le Constitutionnel, la Patrie et le Pays furent admis à l'honneur de défendre le gouvernement. La décadence du Constitutionnel, si influent sur la Restauration, date de

1830. Il était moribond en 1840. M Véron, fondateur de la Revue de Paris et directeur de l'Opéra l'acheta. Pour ressusciter un journal, il suffisait alors d'avoir beaucoup d'argent et de commander un roman à l'un des trois romanciers en vogue.

M Véron paya à 150000 F le Juif Errant à Eugène Sue, et ce roman remit le Constitutionnel à flot. Il se fit remarquer en 1848 par l'éclat de son adhésion au gouvernement provisoire, et par sa reconnaissance pour les combattants de février. Mais cet enthousiasme dura peu. M. Véron, légitimiste rallié à la Monarchie de Juillet, plein de rancune contre ce dernier régime qui n'avait trouvé en lui que l'étoffe d'un directeur de théâtre, furieux contre la République qui se passait de ses conseils, se jeta dans le bonapartisme.

Si la France, ne pouvait trouver la fortune et la prospérité que sous Bonaparte, il n'en était pas de même du Constitutionnel. Ce journal, dès le lendemain du coup d'Etat, perdit ses abonnés, et il reçut 2 avertissements. Il apprit que le despotisme permet encore moins la discussion avec ses amis qu'avec ses ennemis. Il essaya une forte réduction du prix de l'abonnement. Que faire ? Emprunter ou revenir à l'ancien prix ?

Question grave car le Pays joignait sa concurrence à celle que le Moniteur faisait dès lors aux journaux officieux. Le Pays se trouvait entre les mains d'un financier, M. Mirès. Véron lui proposa de l'acheter. Mais Mirès lui répondit « non seulement je ne vends pas mon journal, mais si vous voulez, je vous achète le votre. Cette proposition fut bien agréée par M. Véron. La propriété du Constitutionnel se divisait en 2 parts : commandite et gérance. M. de Morny avait acheté moyennant la somme de 100000 F, la moitié des droits de M. Véron comme gérant, et il fallait donc son consentement pour vendre le Constitutionnel.

Mirès alla chez de Morny et ne le quitta qu'après avoir échangé contre la somme de 500000 F sa moitié de gérance. Un bénéfice de 400000 F pouvait à la rigueur suffire à de Morny. Mais le docteur Véron, gérant et rédacteur du Constitutionnel se payait richement ses articles. Il n'avait pas de traitement fixe. Il touchait 1000 F par mois dont il ne rendait compte à personne. Il entendait bien être indemnisé de tout cela. M. Mirès lui offrit 180 000 F de plus que de Morny, et jura qu'i lui donnerait des affaires à choisir pour utiliser cet argent. Il offrait en plus 4000 F par action du Constitutionnel. Un acheteur ordinaire n'en aurait pas donné 1000 F. Le marché ne pouvait manquer de se conclure.

L'intervention des hommes de finance et d'industrie dans le journalisme n'était pas nouvelle en France. M. Aguado sous Louis-Philippe, avait été propriétaire du Messenger et du Journal du Commerce, mais cette intervention ne cherchait à se dissimuler. La vente du Constitutionnel le mit à nu. Un journal payé un tiers de plus que sa valeur et une place de gérant estimée à près de 12000 F et ne rapportant que 1000 F par mois, il y avait là de quoi donner à penser au public sur la source des bénéfices des journalistes. L'alliance entre le gouvernement et la spéculation fit naître en lui des réflexions de plus d'un genre, lorsqu'il vit M. Mirès propriétaire des deux journaux le Constitutionnel et le Pays, mettre immédiatement ces deux journaux à la disposition du pouvoir qui s'empressa d'accepter leur concours et de les placer sous la direction de M. Arthur de la Guéronnière.

Celui-ci avait fait ses premières armes dans un journal à Limoges fondé par des légitimistes, l'Avenir National. Journaliste depuis 20 ans, il dédiait sa prose à Henri V et ses vers à Lamartine. Il devint un collaborateur du Bien Public. Il se trouva bientôt à l'étroit dans une préfecture de 3e classe, et vint en 1846 se fixer à Paris, dans le climat peu favorable qu'on connaît (NDLR : préparation de la loi sur la presse). M. de la Guéronnière, après la mort du journal de Lamartine, devint l'un des collaborateurs de Girardin. La grâce de Bonaparte ne l'avait pas encore touché. Il lançait des articles contre les « décembriards ». Il ne fit pas longtemps partie de la rédaction de la Presse. Lamartine pour remplacer le Bien Public, avait fondé le Pays.

Il en confia la rédaction en chef à de la Guéronnière qui le transforma en galerie de portraits historiques. Allait-il se joindre aux martyrs de la société du 10 décembre, autrefois persécutés par lui ? Passerait-il à l'orléanisme ? Reviendrait-il au culte de sa jeunesse ? Non. En distribuant des louanges à tous les prétendants, il restait fidèle à ses convictions républicaines. Il fut consterné par le coup d'état du 2 décembre et s'écria à l'occasion de Bonaparte « le fourbe, comme il nous a trompé ». Il s'indignait à la seule pensée qu'il put servir le gouvernement du coup d'état. Cependant il ne tarda pas à se réconcilier avec le nouveau régime. Il eut sa vision de Damas.

L'ami de Lamartine, le démocrate de la presse, l'adversaire du coup d'Etat, élu par la grande administration député au Corps législatif et directeur du Constitutionnel et du Pays, essaya de faire oublier la mouvante liberté de ses opinions. Il se mit à la recherche de nouveaux moyens pour assurer le salut de la société, pour opposer des barrières au progrès de l'esprit de désordre.

La commission du colportage et de l'estampille (NDLR : décrets réglementant la diffusion et la qualité des ouvrages colportés par les marchands ambulants, mode de distribution très courant à l'époque) ne lui suffisant pas, il proposa de créer des bibliothèques communales et la librairie de colportage. Les premières, confiées aux curés, fourniraient aux ouvriers des nourritures morales sans danger. Les secondes, alimentées par les livres que le gouvernement ferait confectionner et distribuer gratis comme la Société Biblique, mettraient en circulation des publications morales à l'usage de tout le monde.

Les 2 journaux de M. Mirès et du gouvernement semblaient suivre sous sa direction une route sinon brillante du moins sûre. Mais il laissa échapper un mot imprudent. Le Pays reçut un beau matin un avertissement pour s'être exprimé légèrement sur les finances turques. M de la Guéronnière aurait dû en tant que rédacteur en chef, couvrir ses collaborateurs. Il s'empressa de

déclarer que depuis l'ouverture de la cession des Conseils généraux, il était étranger à la direction politique du Pays et du Constitutionnel. La Patrie formait avec ces deux feuilles le trio des journaux chargés de la défense officieuse du gouvernement.

M. Delamarre ancien garde du corps de Charles X, devenu banquier, avait quitté la finance pour le journalisme. L'ambition d'être un homme politique lui était montée au cerveau comme au docteur Véron. Il acheta la Patrie. M. Goudchaux, ministre des finances de la République, avait reçu de M. Delamarre, le conseil de pourvoir à la pénurie du Trésor en frappant d'une contribution nationale les principaux banquiers de Paris, dont il donnait la liste avec le chiffre de leur fortune. M. Goudchaux repoussa se conseil avec indignation. Alors M. Delamarre passa dans le camp des bonapartistes.

Il se croyait décider à devenir ministre des Finances. Grand interrogateur de tables tournantes, il évoquait les esprits à volonté, il vivait en perpétuelle communication avec le monde invisible. Des relations utiles le liaient aux principales administrations de la Ville de Paris, qui lui réservaient la primeur de leurs informations. Ce privilège était dû à l'homme qui, dans les soirées de décembre, transforma les bureaux de son journal en corps de garde pour les sergents de ville armés de fusils à deux coups. La patrie était la feuille de Paris la mieux fournie de ces crimes, catastrophes et accidents qui intéressent tant de lecteurs.

Les nouvelles politiques que le gouvernement voulait porter à la connaissance du public, faisaient de la Patrie un journal très lu, mais sans influence. Le Siècle, héritier du National, de la Réforme, de la République, servait d'organe à l'opinion démocratique. La suppression de ce journal avait été demandée à l'époque du coup d'Etat, mais de Morny s'était fait l'interprète et le défenseur des intérêts de ses actionnaires. On lui permit de reparaitre. La logique de la situation contribua autant à sauver le Siècle que la protection de Morny. Le gouvernement, laissant un organe à toutes les opinions, ne pouvait pas faire une exception pour l'opinion républicaine.

M. Havin, ancien député la Manche, membre du conseil de surveillance du Siècle, avait été chargé d'exercer une sorte de direction officieuse sur ce journal, en attendant que le conseil ait fait un choix pour remplacer Louis Perrée, mort récemment. Cette surveillance, en réalité, c'était la rédaction en chef. M. Havin la prit. Il ne se doutait pas en 1848 qu'il passerait les dernières années de sa vie dans le journalisme. Député pendant 18 ans, il était entré à la Chambre dans les premiers jours de la Monarchie de Juillet, à la limite d'âge de 30 ans, et il en était l'un des doyens par la durée de ses services.

Le député de l'opposition ne s'en retrouvait par moins aux grands jours un homme de convictions fortes et arrêtées, mais il fallait les grands jours. Fils d'un conventionnel dévoué de la Révolution, il aurait approuvé le 18 Brumaire et servi le Consulat et l'Empire qu'il confondait avec la Révolution, comme beaucoup d'hommes de sa génération. Les bancs de la gauche dynastique étaient sous la monarchie de 1830, encore en partie occupés par des gens nés à la politique pendant les Cent Jours. Un gouvernement comme celui de Louis Philippe n'était qu'à demi leur fait. Ils le virent tomber avec résignation.

La formation du ministère Barrot aurait sans doute fait plus de plaisir à M. Havin que l'avènement du gouvernement provisoire. Il accepta plus franchement la République que bien des gens. Ledru Rollin, son ancien collègue, le pria de le servir. Il accepta les fonctions de commissaire dans le département de la Manche. Le 2 Décembre, il était occupé à se tirer des difficultés de ses nouvelles fonctions de directeur politique du Siècle. Il connaissait fort peu les hommes et les choses de la presse, mais il était propre à la diplomatie. Sans renier ce qu'il avait dans son passé de républicain, il ne portait pas le deuil de la République. Il poussait le parti démocratique à l'action, et y entraît lui-même avec la confiance de ceux qui croient aux sommeils alternatifs et aux réveils de la France.

Le parti républicain aurait souhaité que le Siècle, héritier des journaux tués par le coup d'Etat, se souvînt mieux de cet héritage. Il lui demandait plus d'audace, plus de passion. Le Siècle ne repoussait pas la succession de la presse démocratique, mais il voulait la défendre à sa façon. De là des tiraillements, des accusations, des récriminations fréquentes entre ce journal et les républicains. Cavaignac qui faisait partie du conseil de surveillance donna sa démission. On voulut remplacer M. Havin. Le parti républicain n'avait rien à gagner au change. Havin était l'homme de la situation, avec des collaborateurs comme Louis Jourdan, Eugène Pelletan, Léon Plée, Emile de la Bédollière, Edmond Texier dont l'influence personnelle et le talent déteignaient favorablement sur lui.

Le Journal des Débats avait traversé des épreuves plus dures que celles qui l'attendaient sous le règne d'un nouveau Napoléon. M. Armand Bertin, rédacteur en chef de ce journal, avait pu recueillir de la bouche de son père et de son oncle, l'histoire des persécutions subies par le Journal sous Napoléon Ier. Il était ferme dans ses opinions libérales malgré qu'il eut parmi ses parents et amis, des associés et des serviteurs du gouvernement comme Saint Marc Girardin, Sylvestre de Sacy, Louis Alloury, John Lemoine, polémistes éminents et Jules Janin.

Le journal l'Assemblée Nationale représentait la fusion. La Révolution de 1830 en renversant la royauté des Bourbons de la branche aînée, laissa la liberté de la presse à ses partisans. Les membres du parti légitimiste se groupèrent dans les grandes et petites villes autour d'un journal qui maintint la discipline et la foi parmi eux. La légitimité comptait des organes que la Révolution de Février respecta, et qui devinrent même plus nombreux, grâce à l'esprit libéral des dispositions fiscales de la loi sur la presse. Les journaux légitimistes venaient de faire campagne contre la République, le coup d'Etat se garda bien de les supprimer. Ils n'étaient pas un obstacle, ils pourraient même devenir des auxiliaires. Le Coup d'état les respecta.

La presse cléricale, représentée par l'Univers, allait passer depuis le 24 février 1848 par des phases bien diverses et bien opposées. En 1848, l'Univers accueillit avec enthousiasme la chute de la monarchie. Sa mort ne surprit nullement l'Univers. Il devança le Siècle dans la défense du principe de nationalité. L'Univers, après les journées de juin, partageait la tristesse des républicains. Quant au socialisme, ce n'était pas là ce qui l'effrayait. Il remarqua même que le socialisme venait du christianisme. Il déclara que la liberté des cultes était une chose sacrée. L'Univers perdit cependant peu à peu sa ferveur républicaine. En 1850, il se fit légitimiste. Un an à peine s'était écoulé et l'Univers était à genoux l'Empire sorti du coup d'Etat.

L'homme qui tour à tour fut républicain, légitimiste, fusionniste, bonapartiste, et qui sautait ainsi pour tout le monde, était un ancien employé de bureau sous Louis-Philippe, M. Louis Veillot, journaliste nomade, commis voyageur de l'ordre public, converti au catholicisme après avoir admiré les pompes de la semaine sainte à Rome, ancien secrétaire de Bugeaud, chef du bureau de presse à l'Intérieur, allait devenir un personnage. Le despotisme impérial n'eut pas dans les premiers temps de son existence, d'apologiste plus effronté que l'Univers.

La Presse suivait sous la direction de M. de Girardin une voie particulière. Ce rédacteur en chef offrait dans son esprit un singulier mélange de bon sens et de folie, de logique et de sophistique, se jetant dans toutes les questions, devançant l'heure ou ne l'entendant pas sonner, oubliant le lendemain ce qu'il avait dit la veille, insensible aux démentis qu'il pouvait recevoir des autres et de lui-même, célèbre sans être influent, on ne l'écoutait pas, on le lisait. Il était révolutionnaire quand il se croyait conservateur, et conservateur quand il s'imaginait être révolutionnaire.

Il fut éloigné de France par le décret du 9 janvier 1852, mais il y rentra 2 mois après. La Presse, appartenait à l'opposition quoique son chef ne fut pas un opposant. Girardin en effet était depuis longtemps en relation avec le prince Napoléon, il ne pouvait pas être très hostile au régime impérial. Fatigué du rôle de rédacteur en chef honoraire, il décida de vendre sa part de propriété à un homme d'affaires célèbre, M. Millaud moyennant 800000 F.

Le ministère de la Police, rétabli le 22 janvier 1852 et supprimé le 10 juin 1853, avait la surveillance des journaux dans ses attributions. M. Latour Dumoulin fut le premier chargé de la division de la presse. En le suivant, M. de Maupas et les préfets infligèrent en 14 mois, pas moins de 91 avertissements à la presse, et 3 suspensions pour 2 mois, l'une au Journal de la Meuse, l'autre au Corsaire, et la troisième à la Gazette du Languedoc. Ces avertissements étaient motivés par les causes les plus diverses et les plus futiles. Le ministre de la Police intervint dans toutes les discussions et donna dans les journaux, des leçons de philosophie de l'histoire. Il n'épargna pas plus les amis de l'Empire que ses ennemis. Le Constitutionnel reçut 2 avertissements pour avoir douté de la véracité du Moniteur.

La police était très orthodoxe. Elle n'entendait pas que les journaux s'expriment librement sur la religion catholique. Les préfets de se contentèrent pas de réprimer les écarts politiques de la presse, ils veillèrent également sur les écarts littéraires. Ils se chargèrent de faire son éducation au point de vue de la politesse et du bon goût. De Maupas manda un jour les rédacteurs de la partie financière des journaux pour les avertir qu'il avait l'œil ouvert sur tout ce qui pouvait rassembler de près ou de loin à des exagérations intéressées. Il ne perdait pas une occasion de tonner contre l'agiotage, mais les journalistes ne s'attaquaient pas impunément aux agioteurs.

Les grands exploiters financiers du moment, au moindre mot hostile accouraient au ministère et déposer leurs plaintes. Le journal recommandé recevait le lendemain une invitation de se rendre au cabinet du directeur de la division de la presse. Il y trouvait un chef ou bien un simple commis qui l'avertissait d'avoir à se prémunir contre le danger de servir involontairement d'instrument à des manoeuvres illicites, et de se livrer à des attaques qui pouvaient paraître intéressées. Le journaliste était indirectement accusé de se livrer à du chantage.

La direction de la presse fut rendue au ministère de l'Intérieur lorsque M. de Persigny en devint le titulaire. Ce ministre dans l'espace d'un an, du 10 juin 1853 au 20 juin 1854, frappa les journaux de Paris et des départements de 32 avertissements. Le coup d'Etat n'avait guère laissé subsister que des feuilles légitimistes dans les départements. Il déployait contre elles une certaine sévérité. À Paris, son zèle de répression fit peser sur les journaux mêmes du gouvernement, les imputations les plus déshonorantes : le Constitutionnel, le Journal des Economistes, le Progrès du Pas-de-Calais, le Siècle, la Patrie, le Lorientais, la Gazette de Flandre et d'Artois, l'union, le journal de Loudéac, l'Assemblée Nationale.

M Billault le remplaça le 23 juillet 1854. Il donna 57 avertissements à la Presse, l'Echo Agricole, l'Observateur de la Corse, le Soir de la Loire, le Correspondant, le Siècle etc. Le gouvernement outre l'avertissement qui constituait une pénalité s'était réservé le droit de répondre aux journaux sous forme de communiqués. Le communiqué ne portait aucune signature, était rédigé presque toujours en termes cassant, souvent impolis, devait être inséré en tête du journal avant tout autre article. Le gouvernement était trop maître de la presse pour qu'elle pût lui inspirer la moindre inquiétude. L'opinion publique, qui fait la force de la presse, ne lui revenait qu'après une lenteur qui s'expliquait surtout par des circonstances particulières.

La France était lancée en plein mouvement qui fut cause de fortune et ruines nombreuses. Le journalisme avait pris part à ce mouvement. Elle fut complètement aux ordres de la politique, elle obéit à la censure, elle se soumit à son visa. Le public

avait pu se rendre compte qu'après le coup d'Etat, des journaux sérieux publiaient de longs articles sur l'industrie, et les affaires industrielles. La liberté créait l'opinion publique. Sans esprit public, point d'esprit individuel.

La société nouvellement sortie du coup d'Etat ne s'alimentait plus que de cancans. La conversation se nourrissait de passions et d'idées. Des journaux se fondèrent donc pour recueillir les bruits du jour. La chronique se mit à écouter aux portes, à roder dans les antichambres et dans le boudoir des femmes que leur indignité même aurait dû protéger contre la publicité. Les courtisanes devinrent grâce à cette presse, qui prit le nom de « littéraire », l'objet de l'attention non seulement du public désœuvré qui foisonnait dans les grandes villes, les riches étrangers, les chevaliers d'industrie, les faux écrivains et les faux artistes, l'écume des estaminets, les blasés qui fréquentaient les foyers et les coulisses, mais encore des bourgeois honnêtes.

L'apathie énerve les ressorts de l'intelligence, la curiosité malsaine les fausse et les rend incapables de servir à un usage sérieux. La société française ne s'occupant plus des grandes questions, se désintéressait de ses affaires les plus importantes, elle se corrompait, uniquement occupée d'oisive médisance, de frivole bavardage. Elle passait son temps à commenter la chronique scandaleuse de la ville et de la cour. L'exemption du timbre accordée aux feuilles littéraires, leur permettait de se répandre, et l'indulgence intéressée du pouvoir leur permettait de se déployer parfois sur les hommes et les choses de ce temps une hardiesse qui dépassait de beaucoup celle des feuilles politiques.

La chronique pouvait répondre à ceux qui s'étonnaient de son audace « je suis un dérivatif, un instrument de règne, j'empêche la France de s'emmuyer, je tiens boutique des révélations, il n'y a pas de mystère pour moi, j'imprime les lettres secrètes, je force les hommes honorables à mettre la main à l'épée, je raconte les duels et je vends du coup mille exemplaires de plus, la vie privée est révélée comme autrefois la vie publique, j'échange l'une contre l'autre, j'ai patente pour le commerce des scandales ».

La chronique quelquefois allait si loin, qu'il fallait lui retirer sa patente, les tribunaux se voyaient obligés d'intervenir, et le journal littéraire était menacé de périr étouffé entre 2 procès mais, souple, insinuant, sachant s'humilier à propos, frappant à toutes les portes, profitant de toutes les occasions il parvenait à se sauver.

Le Figaro, sur le point d'être supprimé, put se glisser aux Tuileries, et déposer dans le berceau du Prince Impérial une demande en grâce qui lui fut accordée. M de Villemessant, créateur de journaux de mode sous la Monarchie de Juillet, et de journaux satiriques sous la République, possédait toutes les qualités nécessaires au fondateur de cette presse littéraire destinée à prendre ainsi un rapide développement par l'audace, l'expérience, le frottement de la vie de Paris et surtout pas de scrupules.

Le journal de M. de Villemessant et celui de M. Veuillot se partagèrent bientôt l'influence sur la société de l'Empire. Le Figaro était lu dans les sacristies autant que l'Univers dans les salons et dans les coulisses. Le gouvernement rendit un hommage au zèle de M. Veuillot en lui offrant une place de conseiller d'Etat. M. de Villemessant se contenta de la protection et de la complicité du pouvoir.

Les esprits enclins à la sévérité et au découragement reprochaient aux journalistes d'accepter la vie dans de pareilles conditions. C'était conseiller l'abstention sous une forme particulière. Si la politique repoussait l'abstention, les intérêts la comprenaient bien moins. Des journaux nouveaux auraient sollicité les privilèges abandonnés par les anciens. Le sacrifice n'eut servi à rien.

Les journaux se plièrent donc aux conditions imposées depuis le coup d'Etat. Les journalistes de l'opposition même, qui se faisaient le moins d'illusions sur leur dure position s'y résignèrent par honneur. Ils avaient demandé à la presse puissante la renommée et l'influence, ils ne marchandèrent par le dévouement à la presse vaincue. Ce dévouement était méritoire dans ce journalisme quand, sur l'invitation portée par un employé, quelquefois par un garçon de bureau, il était obligé de comparaître devant un fonctionnaire chargé de le rappeler en maître à son devoir.

Encore heureux quand ce fonctionnaire n'était pas lui-même un de ces journalistes errants sous la Monarchie Constitutionnelle et sous la République, à la recherche d'une position sociale, recueillis par l'Empire et chargés de surveiller la presse qui n'avait jamais voulu d'eux.

Cette triste histoire ne changea guère pendant la période entre 1862 et 1866. L'année 1863 s'ouvrit par un second avertissement donné à l'Opinion du Midi, et un troisième avertissement au Courrier du Dimanche. Puis ce fut le tour du Temps le 7 janvier. Ensuite on trouva la Revue Nationale, le Journal de la Côte-d'Or, et l'Echo d'Oran (travaille à déconsidérer par ses articles l'administration de l'Algérie). Au mois de Février, on compta le Phare de la Loire (incitation à la haine et au mépris du gouvernement), et l'Echo d'Oran frappé pour la 2^e fois dans le mois de mars en même temps que le Courrier de l'Algérie, le premier à cause de la publication d'une lettre au gouverneur, publication inconvenante alors que la lettre destinée au Gouverneur ne lui fut même pas envoyée, le second parce qu'ilregistra les actes d'un prétendu comité de défense des intérêts algériens.

Également la Gazette de France (compte rendu infidèle d'un discours au Sénat) deuxième avertissement au Journal des Débats, le Journal des Villes et des Campagnes (propagation de fausses nouvelles) l'Alsacien (utilisation usurpée de la formule « communiqué ») le Courrier d'Oran (se livre à des appréciations fausses et téméraires de nature à ébranler le crédit et à jeter la perturbation dans les affaires) l'Echo du Nord (excitation à la haine des gouvernants) l'Union de l'Ouest (porte atteinte à la

religion du sermon) la Foi Bretonne (attaque à la sincérité des opérations électorales) à la France, journal fondé par des sénateurs (exprime la pensée secrète du gouvernement) l'Echo de l'Aveyron (présente le Pape comme en péril) et le Siècle (appel au peuple sur une question de politique étrangère)

Ensuite le Mémorial de l'Allier (nouvelles fausses et diffamatoires) le Sémaphore de Marseille (fausses nouvelles), deuxième avertissement à la Gironde (fausses nouvelles) la Presse (représente la politique extérieure comme inquiétante) la Revue Nationale (excitation à la haine du gouvernement) l'Observateur de l'Aisne (attaques inconvenantes), 2 avertissements successifs au Courrier de Saint-Étienne (publication des débats du Corps législatif) la Gazette du Midi (attribution d'un système de corruption électorale au gouvernement) l'Impartial Dauphinois, le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres, le courrier de Saint-Étienne par 2 avertissements (offenses au Corps Législatif). Quatre journaux furent frappés de suspension en 1863, le Journal de Rennes (allégations contre le gouvernement) le Phare de la Loire (insulte à l'Empereur) le Progrès de Lyon (compte rendu illégal) et le Courrier du Dimanche (dénature les causes et conséquences de l'emprunt voté par la Chambre). Le Progrès de la Côte d'Or et l'Echo d'Hyères furent supprimés par les Tribunaux.

En 1864, l'année commença par un avertissement à l'Echo du Nord (article injurieux pour la Chambre) la Nation (appréciation inexacte d'un vote du Sénat) l'Echo d'Oran (fait peser sur le gouvernement des accusations injustes) un 2^o avertissement au Temps (excitation à la haine et au mépris du gouvernement) l'Indépendant de Constantine (entretient l'inquiétude dans les esprits) la Foi Bretonne (attaque les articles organiques) l'Opinion Nationale (présente la France comme humiliée par l'étranger), 2 avertissements pour le Courrier de l'Algérie, l'Espérance du Peuple (présente la politique comme trompeuse vis-à-vis de l'Italie) l'Union de l'Ouest (parle de séquestre des libertés) le Journal de l'Aveyron (parle de cataclysme social à propos de la politique de l'Empereur).

Mais le système répressif s'usa rapidement à ce train là. Un des hommes de l'Empire, M. de Girardin, proposa à l'administration de fonder un journal à 18 F, transporté gratuitement et qui écraserait tous les journaux. Le gouvernement repoussa l'offre, mais pas l'idée et publia le 2 mai le Moniteur du Soir, journal à un sou, et donna pour ce prix une feuille taxée d'un timbre à 6 centimes. Le ministère de l'Intérieur le fit vendre sur la voie publique, et le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur, lui ouvrit les portes des théâtres, même de ceux qui avaient cédé par contrat le monopole de la vente des journaux dans leur salle.

En 1865, on suspendit l'Union de l'Ouest, la Gazette du midi (contestation des pouvoirs du Conseil d'Etat sur le clergé) l'Indépendant de la Charente Inférieure et le Mémorial des 2 Sèvres (excitation à la haine) le Journal des Villes et des Campagnes (transformation du discours de M Rouland) le Courrier du Dimanche (tourne en ridicule la politique de l'Empereur) l'Indépendant de l'Ouest (idem) le Monde (jette le trouble dans les esprits) l'Union de l'Ouest (répand l'opinion du Monde) l'Opinion Nationale (appréciation injurieuse de propos du gouvernement) et 2 avertissements à la Gironde (articles égarant l'opinion)

Aussi l'Indépendant de Constantine (sème la haine entre européens et indigènes) l'Union (utilisation du mot « communiqué ») la Guienne (parle de violation des libertés de l'église catholique) l'Alsacien et le Journal de Rennes (excitation au mépris du gouvernement) le Courrier du Dimanche (offense à magistrats) le Phare de la Loire (article trop éloquent) l'Epoque (non respect des actes du Tribunal universitaire) le Moniteur de Loiret (envoi de lettres aux autres journaux signées Clairbois du nom de l'un des rédacteurs).

Des perquisitions eurent lieu dans les bureaux des journaux des départements reproduisant la correspondance de Clairbois. Le résultat fut renvoi en police correctionnelle de M. Lavedan, Saint Chéron et Clairbois et leur condamnation à un mois de prison et 100 F d'amende.

Le silence avait été complet pendant dix ans à partir de 1852, autour des délibérations du Corps législatif. Le décret du 24 novembre ranima la vie publique, et les débats de la Chambre reprirent de l'intérêt. La question se posa dans les journaux et au Sénat, concernant le principe de la libre appréciation des débats parlementaires qui semblait donc reconnue, mais l'application dépendait du caprice de l'administration. Les journaux commencèrent à user de ce droit périlleux super au mépris de quelques avertissements où le droit fut plutôt affirmé que contesté.

Les journaux, malgré les difficultés de leur position n'en continuaient pas moins à lutter laborieusement et obscurément pour mettre le droit d'appréciation à l'abri de toute contestation, et se flattaient d'y parvenir peu à peu. Lorsque le 1er février, une note du Moniteur remis tout en question : les comptes rendus critiques n'étant que l'application du droit d'appréciation des débats, ce droit se trouvait rayé par une note du code de la presse.

En 1866, on vit se terminer la lutte depuis longtemps engagée entre le gouvernement et le Courrier du Dimanche. M. de la Valette ministre de l'Intérieur, demanda tout simplement sa suppression à l'Empereur. Le bruit de sa suppression courut quelques jours, et le Constitutionnel démentit. Un décret venant de Vichy confirma la suppression et infligea un désaveu au journal, désaveu d'autant plus sensible qu'il se piquait d'être bien informé, au point que l'Union parla de lui en le qualifiant « d'organe si souvent désavoué ».

Cette monotone série d'avertissement dont se composait l'histoire du journalisme ne pouvait être négligée sous peine de laisser dans l'ombre un des aspects les plus tristes de la politique de l'Empire : son intervention tyrannique, minutieuse, tracassière dans tous les actes de la vie politique. Même les amis du gouvernement en ont été victimes. La pensée publique, assiégée et bloquée pour ainsi dire par le gouvernement ne pouvait faire un pas au-delà du rayon tracé par lui. Impossible de fonder un journal politique sans l'autorisation ministérielle.

Quelques journaux littéraires se lancèrent de temps en temps sur la mer orageuse de la publicité au risque de se briser sur l'écueil qui séparait matières politiques et matières économiques et sociales. La Libre Pensée parut en octobre 1866. Aussi l'année d'avant la Morale Indépendante. Emile Ollivier, Veillot et Chassin se hasardèrent à demander l'autorisation de fonder un journal politique. Ollivier reçut du ministre de l'Intérieur une note lui signalant son refus d'accorder l'autorisation demandée. La réponse à Veillot fut qu'il aurait mieux fait de consacrer son talent à une œuvre de conciliation au lieu de chercher à répandre une agitation stérile propre à troubler les consciences. Quant à M Chassin on ne lui répondit même pas.

Glossaire

Mirès

Financier très lié au pouvoir politique sous le Second Empire. En 1861, le duc de Morny obligea les frères Pereire à le sauver de la banqueroute en lui abandonnant 15 000 actions du chemin de fer de Pampelune à Saragosse. Il fonda la Société des Ports de Marseille. En 1861, le garde des Sceaux fit procéder à son arrestation. Il était alors directeur de la Caisse générale des Chemins de fer, très introduit à la Cour et dans les meilleurs milieux, mais aussi dans quelques autres plus douteux. Le 11 juillet, le tribunal correctionnel de Paris lui infligea, ainsi qu'à son complice Slar, 5 ans de prison ferme pour escroqueries et faux. En juillet 1863, il lança avec Moïse Millaud « le Petit Journal » qui constitua une étape essentielle dans l'avènement et surtout la diffusion de la culture de masse.

Veron

Médecin, homme politique, patron de presse et directeur de l'Opéra de Paris.

Emile de Girardin

Journaliste, publiciste et homme politique français, théoricien du double marché, il est le fondateur de La Presse, quotidien parisien (1836). Il réduisit de moitié le prix de l'abonnement pour multiplier les souscripteurs et, par voie de conséquence, augmenter le nombre d'insertions publicitaires. L'autre grande innovation à mettre à son crédit fut la parution des premiers romans-feuilletons (dont il partage l'invention avec Armand Dutacq, directeur du Siècle). Il devint inspecteur des beaux-arts sous le ministère Martignac, juste avant la révolution de juillet 1830 et se montra un journaliste énergique et passionné. Outre son travail dans la presse quotidienne, il fait paraître diverses publications qui atteignent un énorme tirage. Son Journal des Connaissances Utiles eut 120 000 abonnés et la première édition de son Almanach de France (1834) fut publiée à un million d'exemplaires.

Charles Auguste de Morny

Duc, financier et homme politique français, demi-frère de Napoléon III, boulimique de la politique et de la finance. Sa mère était la reine Hortense, femme de Louis Bonaparte, dont le futur Napoléon III était le 3^e fils et Morny le 4^e. Son père était le général de Flahaut. Un sieur Demorny accepta de donner son nom au bébé en monnayant son patronyme transformé en de Morny. Brillant officier dans la conquête de l'Algérie. Industriel en rachetant une entreprise. Député du Puy-de-Dôme en 1842 et en 1849. Entre en contact avec Louis Napoléon Bonaparte, Président de la IIe République. Il participe activement au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ministre de l'Intérieur d'abord, président du Corps législatif qu'il neutralise. Conseiller écouté de l'Empereur il en profite jusqu'à la limite de la légalité. Son nom suffit à drainer les capitaux. Il crée Deauville, Le Vésinet, lance Sarah Bernhardt, et Alphonse Daudet, soutient la Société Nationale des Beaux-Arts. Informé avant tous les spéculateurs. Achète les immeubles et terrains du tracé d'Haussmann pour les revendre très cher aux pouvoirs publics. Entraîne l'Empereur dans la désastreuse expédition du Mexique pour y récupérer ses investissements. Disparaît prématurément en 1865. Enterré au Père-Lachaise avec les pompes de l'Empire.

Ustarade Sylvestre de Sacy

Journaliste et homme politique français. Pendant 20 ans rédacteur au Journal des Débats où il faisait la critique. Conservateur de la Bibliothèque Mazarine en 1836 et administrateur en 1848. Élu membre de l'Académie française en 1854. Sénateur en 1865.

Louis Veillot

Homme de lettres d'origines modestes Travailleur à 13 ans chez l'avocat de Paris, Delavigne. Y rencontre des poètes et des ecclésiastiques. Prend conscience de sa vocation d'auteur. A 17 ans, rédacteur d'un journal à Rouen puis d'un autre à Périgueux. Puis journaliste à Paris. Rencontre la foi lors d'un voyage à Rome. Puis polémiste catholique, rédacteur en chef de l'Univers, fondé par l'abbé Migne. Refuse tous les avantages de son poste. S'oppose à Montalembert sur la liberté de l'enseignement, revendiquée par certains catholiques. Fait de l'Univers l'organe de la cause. Sa renommée déclenche des haines farouches. Toujours intransigeant même après le succès de la loi Falloux, en conflit avec Montalembert et l'évêque Dupanloup. Soutient

d'abord Napoléon III. Le condamne pour sa politique libérale en Italie. Son journal est interdit le 30 janvier 1860. Il reparait le 15 avril 1867 en publiant l'encyclique de Pie IX, très hostile à l'Empereur. En faveur de l'infaillibilité du Pape prononcée lors du 1^o concile du Vatican, en 1870. Soutient ou s'oppose les gouvernements successifs selon leur politique envers l'Église. Légitimiste en 1871 sous la IIIe République